



1 RAPPORT DE PRESENTATION

1.6 Résumé non technique

SCoT arrêté par délibération du Conseil syndical le 25 juin 2013

SCoT approuvé par délibération du Conseil syndical le 18 mars 2014

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AOT	Autorité Organisatrice des Transports
ASPA	Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution atmosphérique en Alsace
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
BEPOS	Bâtiment à Energie POSitive
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CIGAL	Coopération pour l'Information Géographique en Alsace
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGI	Direction Générale des Impôts
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GERPLAN	Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain
GES	Gaz à Effet de Serre
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LGV	Ligne à Grande Vitesse
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (SCoT ou PLU)
PCT	Plan Climat Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
PTD	Pays Thur Doller
RD	Route Départementale
RFF	Réseau Ferré de France
RN	Route Nationale
RP	Recensement de la Population
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transports
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport en Commun
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TER	Transport Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMD	Transports de Matières Dangereuses
TVB	Trame Verte et Bleue
UTN	Unité Touristique Nouvelle
ZA	Zone d'Activités
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :

- Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
- M2 Arnold Consultant
- ECOSCOPE
- AID Observatoire

Sommaire

1. Diagnostic territorial	page 4
2. Etat Initial de l'Environnement	page 5
3. Explications des choix retenus	page 7
4. Evaluation environnementale	page 9

Des dysfonctionnements à enrayer... En s'appuyant sur les atouts (écran paysager et patrimonial, colonne vertébrale des deux vallées, bon équipement, tradition économique ancienne, potentiel de renouvellement urbain, structuration des déplacements...) pour :

Aménager et construire pour l'accueil d'habitants, d'entreprises, de touristes, de commerces, d'équipements, de services....

1. Diagnostic territorial

Le développement récent du territoire est marqué par une progression démographique modérée (+ 3376 habitants en 9 ans - le territoire compte en 2009 environ 66 571 habitants), avec toutefois la particularité d'une population vieillissante. Comme d'autres territoires alsaciens, le territoire du SCOT est touché par la hausse du chômage. Toutefois, il reste attractif pour des salariés qualifiés et diplômés que l'on retrouve inégalement répartis sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu de structuration

Par un développement fort sur certaines parties du territoire (piémont, quelques villages...), ce dernier a perdu en cohérence : les implantations économiques et résidentielles ont parfois été insuffisamment régulées, l'étalement urbain ne permet pas l'optimisation des équipements de transports ou de culture... . Quelques secteurs moins équipés captent une population plus fragilisée (haut de vallée). Il est ainsi constaté que les réseaux des communes ne sont pas systématiquement le support de réflexions collectives en matière d'équipements, d'urbanisation, de commerces, ou encore d'accueil touristique. Le saupoudrage des sites d'accueil rend difficile l'optimisation des fonctions urbaines vitales du territoire ainsi que les économies d'échelle.

Et pourtant situé au croisement de l'influence de plusieurs agglomérations (Mulhouse, Belfort, Colmar et même Bâle...), riche d'une diversité de paysages et de milieux naturels, le Pays Thur Doller présente de nombreux atouts et doit jouer son rôle dans l'attractivité du territoire sud Alsace.

Au sein même du territoire, émergent de nouveaux pôles d'attractivité venant renforcer des pôles urbains autour des villes moyennes de Thann et Cernay.

L'enjeu d'une mobilité plus vertueuse

Le diagnostic a montré que les déplacements restent un enjeu important sur un territoire tel que le Pays Thur Doller. Les distances entre lieux d'habitat et lieux d'activité (travail, loisirs...) augmentent. La place de la voiture individuelle est largement dominante, même pour des trajets de courtes distances. Le territoire est pourtant doté d'une offre de transports collectifs ou partagés (TER, Boug'en Bus, Covoiturage...). Une évolution positive serait à attendre avec l'arrivée du tram-train.

Se donner les moyens d'arriver à un système de déplacements plus vertueux passe par la mise en œuvre d'un urbanisme différent réduisant les distances à parcourir pour les besoins au quotidien et alliant développement et transports collectifs, créer ainsi la « ville courtes distances ».

L'enjeu d'attractivité économique

Le Pays Thur Doller s'est doté d'une stratégie économique face au constat de la perte d'effectifs des activités « historiques » (textiles chimie mécanique plasturgie) qui représentent toujours une part importante de l'activité. On observe une évolution vers le développement du secteur tertiaire (commerce, construction, enseignement, activités financières, services...) qui gagne en poids. Cependant, les tailles d'entreprise changent, elles deviennent plus petites.

Parallèlement, l'offre commerciale du pôle de Cernay se développe et capte une large clientèle, sans toutefois concurrencer l'offre mulhousienne. Cette expansion commerciale ne doit pas se faire au détriment des commerces de proximité dans les centres des communes qui participent à l'animation de ceux-ci, important en termes de cadre de vie.

L'enjeu de valorisation de l'environnement

Renforcer les ressources en paysage, en biodiversité et en eau constitue l'investissement d'aujourd'hui qui permettra un développement pérenne du territoire pour le futur. Au centre des préoccupations, un réseau écologique à préserver, une ressource en eau à sécuriser, des urbanisations à intégrer aux paysages et une gestion économe de l'espace et de l'énergie.

L'enjeu d'attractivité résidentielle

Bien que le territoire ait mis en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'accessibilité au logement et à l'amélioration du cadre de vie, ces sujets doivent rester dans la liste des priorités. En effet, les migrations des habitants au sein du territoire sont importantes et conduisent à une certaines pressions résidentielles dans la partie sud du Pays Thur Doller. Si ce contexte n'est pas géré, il existe un risque d'augmentation des difficultés d'accès au logement pour les ménages modestes dans le secteur rural et de montagne.

Au regard de l'évolution des logements et de l'évolution de la population, il semble nécessaire de produire plus de logements ne fut-ce que pour maintenir la population actuelle.

Il s'agit aussi de penser les nouvelles urbanisations pour qu'elles créent des espaces à vivre répondant aux besoins des différentes populations (dont le logement social et le logement des personnes âgées), qu'elles s'adaptent aux innovations du bâti écologique et qu'elles valorisent le paysage afin de conserver le capital patrimonial existant.

2. Etat Initial de l'Environnement

Le territoire du SCoT présente une géographie physique et humaine diversifiée et d'une très grande richesse. Ce contexte lui confère une forte responsabilité en matière de patrimoine naturel, paysager, architectural, etc. et les enjeux à relever sont de taille. Voici pour les plus importants :

Les enjeux « milieux naturels et fonctionnement écologique »

- Contribuer à la préservation d'espèces rares (Lynx, Grand Tétrás, Faucon pèlerin, Hibou grand-duc,...) et de milieux parmi les plus remarquables et représentatifs de la diversité naturelle de la région Alsace ;
- Préserver les chaumes primaires, qui sont des milieux d'intérêt européen, et les espaces prairiaux péri-villageois, qui limitent les conurbations et conservent des connexions écologiques entre les versants ;
- Préserver une biodiversité dans les milieux forestiers. Un consensus doit pouvoir être trouvé entre l'exploitation du bois hors plantations et la diversité biologique et paysagère ; concilier le développement de sources d'énergies alternatives (filiale bois, solaire...) et la sensibilité des milieux et des espèces ;
- Maintenir et restaurer la fonctionnalité des différents réservoirs biologiques et des axes d'échanges (corridors biologiques et espaces relais dont les prés de fauche, coupures vertes des vallées, les espaces agricoles diversifiés, les haies, les ripisylves...) ;
- Reconnecter, notamment sur le piémont et en plaine, les réservoirs biologiques entre eux avec la création de corridors biologiques fonctionnels ;
- Prendre en compte les cours d'eau du SCoT comme des corridors privilégiés de la trame verte et bleue du territoire. Recréer une ripisylve fonctionnelle, améliorer et effacer les obstacles ;

Les enjeux « eau »

- Maintenir et renforcer la politique de sécurisation de l'AEP afin de limiter au mieux la nécessité de potabiliser l'eau.
- Optimiser les réseaux AEP afin de garantir la conservation quantitative et qualitative de la ressource.
- Mettre en interconnexion les réseaux AEP, au niveau intercommunal, pourrait permettre l'optimisation de l'AEP au niveau du territoire du SCoT.

Les enjeux « assainissement » et « déchets »

- Compléter et optimiser les réseaux de collecte permettra de participer à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau préconisée par la DCE ;
- Veiller à la mise aux normes de l'assainissement autonome dans la Haute-Vallée de la Doller, la vallée du Soultzbach et dans les zones d'habitat dispersé ;
- Réduire les quantités d'eaux à assainir comme solution pour améliorer la qualité des cours d'eau et pour absorber éventuellement une augmentation de la population. Pour cela, la sensibilisation du public sur le long terme paraît incontournable ;
- Veiller à la protection des captages d'AEP et à la qualité des boues valorisées (utilisation agricole) est un enjeu de santé publique majeure ;
- Prendre en compte la gestion des eaux pluviales lors de nouvelles urbanisations afin d'adapter au mieux les installations en fonction des risques de rejets d'eau souillée dans le milieu naturel, des caractéristiques hydrauliques des milieux récepteurs et de la capacité des réseaux.
- La gestion des déchets reste un enjeu environnemental majeur qui dépasse l'aire du SCoT. Les flux de déchets se font essentiellement par la route, entraînant une cascade de nuisances en termes de santé publique (pollution de l'air, risques liés au transport de déchets dangereux, bruit).

Les enjeux « air »

- Maîtriser les rejets industriels notamment au débouché de la vallée de la Thur ;
- Réduire les émissions polluantes à l'origine des GES, notamment dans le domaine des transports, par le développement de nouveaux modes de déplacement et les transports collectifs à l'échelle de tout le Pays Thur Doller.

Les enjeux « pollutions et nuisances »

- Prendre en compte les sites potentiellement pollués au moment des choix de planification et d'urbanisation ;
- Poursuivre les efforts en matière de diminution du trafic routier, possible avec l'arrivée du tram-train dans la vallée de Thann ;
- Développer le fret ferroviaire, une alternative au transport routier par camion ;
- Encourager le développement de technologies visant à réduire le bruit (réduction à la source du bruit des modes de transport et des activités, conception de matériaux de construction permettant de mieux limiter la propagation du bruit).

Les enjeux « risques »

- Prendre en compte les risques mouvements de terrain au moment des choix d'urbanisation et d'exercice d'activités générant de la fréquentation du public (falaises et affleurements rocheux dans vallée de la Thur) ;
- Maintenir une occupation des sols limitant les risques de coulées de boue (couverture agricole permanente et maille paysagère sur le piémont et dans la plaine) sur les espaces concernés par ces risques ;
- Protéger les personnes et les biens par la prise en compte des PPRI et des PPRT dans les documents d'urbanisme ;

- Maintenir la dynamique fluviale et de la plurifonctionnalité des zones inondables (gestion et épandage des crues, autoépuration, stockage de carbone, biodiversité, aménités, etc.) de la Thur et de la Doller.

Les enjeux « paysages et patrimoine »

- Préserver la diversité et l'identité des paysages des Vosges du Sud, du département du Haut-Rhin et de la Région Alsace
- Maintenir et reconquérir des structures paysagères étagées qui conduisent à un plus juste équilibre entre espaces ouverts et espaces forestiers
- Maintenir les espaces agricoles de fonds de vallée (enjeux agricoles, paysagers, touristiques, écologiques, etc.)
- Préserver les vergers hautes tiges en ceintures villageoises
- Maintenir et valoriser le patrimoine bâti villageois et des centres villageois
- Maîtriser l'urbanisation
- Maintenir les coupures vertes entre les communes pour éviter les «conurbations»
- Restaurer les paysages des entrées de vallées
- Valoriser les sites historiques et patrimoniaux
- Lutter contre la banalisation du paysage de la plaine
- Préserver et reconquérir des paysages de qualité aux abords des principaux axes de découverte du territoire et de ses richesses (Route des Vins / Route des Crêtes / Route Joffre /Train touristique de la Doller /Route d'accès aux cols (Bramont, Oderen, Markstein, Bussang, Amic, Ballon, etc.)) ;
- Mettre en valeur les principaux points d'appel dans le paysage et la protection de leurs abords
- Prendre en compte les paysages particulièrement sensibles et soumis à la vue, dans les choix d'aménagement et de développement du territoire, notamment par rapport à l'urbanisation ;
- Mettre en valeur les points de vue et les perspectives remarquables ;
- Valoriser les portes d'entrées et sites stratégiques du Pays Thur Doller.

3. Explication des choix retenus

Sur la base des enjeux du territoire, plusieurs scénarios d'évolution ont été envisagés, qui représentent des futurs plus ou moins probables pour le périmètre du SCoT. La construction d'un «scénario souhaitable», dans les nombreux débats qui sont intervenus à cette phase d'élaboration du SCoT, reposait sur certains objectifs-clés qui ont permis de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT pour les 12 prochaines années :

- **Trouver l'équilibre du développement entre hauts de vallées et plaine ainsi qu'entre les deux vallées.**

Affirmer la logique de complémentarité plutôt que celle de la concurrence. Enjeu de la vitalité sociale et économique.

- **Poursuivre la (r)évolution économique** en s'appuyant sur le tissu économique existant (industries, commerce, artisanat) et en tablant sur les secteurs en émergence (tourisme, économie résidentielle, agriculture de proximité, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, éco-technologies).

- **Résoudre l'équation** entre la nécessaire fluidité de la circulation (sur les deux axes des vallées) et l'indispensable amélioration du cadre de vie (et donc de l'attractivité) des cœurs de bourgs. D'un côté on souhaite améliorer l'accessibilité des résidents et des acteurs économiques ainsi que la sécurité des interventions de secours ; de l'autre il convient de réduire l'impact du bruit, de la pollution, des césures urbaines.
- **Préserver et valoriser un cadre paysager et naturel du point de vue de sa diversité et de sa qualité.** Il s'agit de la mise en valeur des atouts que sont le cadre paysager et naturel, de la préservation de la biodiversité (trame verte et bleue, coupures vertes) et de la mise en avant de projets de qualité environnementale dans le territoire Thur Doller, pour « faire la différence » avec les territoires voisins. Cela va de pair avec l'économie des ressources foncières (principalement agricoles) à destination de l'habitat et des activités. Il s'agit également de prendre en compte la préservation de tous les patrimoines (urbain, bâti, paysager et naturel).
- **Renouveler la population** afin de soutenir le dynamisme économique et social. Les leviers sur lesquels le SCoT peut agir sont les suivants : l'offre de logement, l'offre de transports et la qualité du cadre de vie, ces derniers contribuant à favoriser l'emploi. Il se fixe comme objectif d'accueillir près de 5470 habitants de plus d'ici 2024 (pour atteindre une population de 73 200 habitants soit une progression de 5 %) sans consommer plus de 352 hectares (182ha pour le résidentiel et 170ha pour les activités).
- **Mettre en valeur l'atout qu'est le bon niveau de services et d'équipements** déjà présent sur le territoire, afin de répondre aux besoins de la population vieillissante et aussi pour contribuer à l'augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes foyers. Le SCoT doit accompagner la poursuite des actions visant à en améliorer le maillage (plus dense, plus équilibré...).
- **Gérer de façon durable les ressources, les énergies et anticiper les conséquences du changement climatique :** Il s'agit de maîtriser la consommation et de réduire la dépendance aux ressources (eau, énergies) ainsi que de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est de maintenir l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire, indépendamment des évolutions climatiques ou du coût de l'énergie.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT qui constitue le projet stratégique du territoire à l'horizon 2024 a été organisé au travers des 5 ambitions suivantes :

Ambition 1 - Assurer un maillage territorial cohérent des vallées à la plaine

Ambition 2 - Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources locales

Ambition 3 - Développer la proximité des usages et améliorer le cadre de vie

Ambition 4 - Répondre aux besoins d'accueil et favoriser un urbanisme à la fois sobre en énergie et de qualité

Ambition 5 - Mener une politique ambitieuse et anticipatrice sur les questions de ressources et de risques

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT traduit réglementairement le PADD et est applicable aux documents d'urbanisme locaux (qui doivent être compatibles). Son organisation suit le même plan que celui du PADD afin de faire directement le lien entre la stratégie et les normes d'urbanisme.

Analyse et justification de la consommation foncière du projet du SCoT

Au total le SCOT consommera 352 ha au cours des 12 prochaines années, soit en moyenne 29 ha/an. Cette consommation correspond dans l'absolu à une diminution par un peu moins de la moitié du rythme antérieur de consommation du foncier : au cours des 10 dernières années le Pays Thur Doller ayant consommé en moyenne 53 ha/an.

Le rythme antérieur de la consommation foncière diminue et le SCOT permet proportionnellement d'accueillir autant de population et d'emplois que ne l'a fait le développement du territoire entre 1999 et 2008.

Pour chaque hectare consommé le SCOT accueille 16 nouveaux habitants. Entre 2002 et 2007, pour chaque hectare consommé le territoire a accueilli 8 nouveaux habitants (sur la base d'une consommation d'espace dans cette période évaluée à environ 268,5 ha).

Ce modeste gain de performance du développement met en évidence que le SCoT utilise les capacités d'urbanisation dans le tissu urbain existant et accroît les densités des urbanisations.

4. Evaluation environnementale

Les orientations du SCoT présentées précédemment peuvent, dans leur mise en œuvre, avoir des incidences sur l'environnement du périmètre du SCoT du Pays Thur Doller. Pour éviter la survenance d'incidences notables sur les ressources et milieux naturels, une évaluation environnementale a été réalisée parallèlement à la définition du projet.

■ Méthodologie

Une réflexion sur les incidences environnementales prévisibles a été intégrée au cœur même de la définition du projet de SCoT dans ses grandes orientations (PADD) et dans ses prescriptions et recommandations (DOO). Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une analyse basée sur les dispositions du DOO qui permettra au lecteur de prendre connaissance des incidences positives et négatives qui pourraient résulter de la mise en œuvre du SCoT.

L'évaluation environnementale a intégré de nouvelles exigences issues de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement ou loi Grenelle 2). A ce titre, ont notamment été analysés le maintien et la remise en état des continuités écologiques, la réduction des besoins de déplacement, les problématiques de lutte contre le changement climatique ou encore de maîtrise de l'énergie.

Une évaluation des incidences du projet sur les intérêts qui ont justifiés la désignation des sites Natura 2000 a également été réalisée. Elle vise à déterminer les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT sur les habitats et les espèces désignées au titre des directives relatives au réseau écologique européen.

■ Approche

Le SCoT propose un projet d'aménagement et de développement durables dont les grandes orientations ont été exposées ci-dessus et une planification stratégique, par définition transversale. L'évaluation environnementale propose donc une analyse à la fois détaillée, des incidences prévisibles de la mise en œuvre des prescriptions du SCoT, mais également une analyse plus synergique destinée à tirer un bilan global de la portée environnementale du projet au niveau du territoire.

Le bilan global se révèle positif, soutenable et durable au niveau de la planification stratégique.

Le recul pris pour permettre la réalisation d'un bilan synergique pertinent à l'échelle du SCoT ne doit cependant en rien enlever à la potentialité d'incidences au niveau des projets ponctuels, c'est pourquoi l'évaluation environnementale renvoie régulièrement aux études d'impacts.

■ Bilan de l'évaluation environnementale

Suite à l'analyse de l'ensemble des composantes environnementales sur lesquelles la mise en œuvre du SCoT est susceptible d'avoir des incidences, l'évaluation environnementale a permis de conclure à la durabilité du projet pour :

- la préservation et la remise en état des continuités écologiques,
- la préservation de la richesse faunistique et floristique,
- l'usage économe des espaces naturels et agricoles,
- la gestion durable de la ressource en eau,
- la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique,
- la gestion des risques et la lutte contre les nuisances,
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- la valorisation des paysages et du patrimoine,
- la préservation des sites Natura 2000.

■ Suivi de la mise en œuvre du SCoT

Pour éviter que n'interviennent à un stade précoce des incidences graves sur les enjeux démographiques, économiques et environnementaux du périmètre du SCoT du Pays Thur Doller, un suivi du SCoT est prévu. Il prend la forme d'un tableau de bord et de synthèse dans lequel des indicateurs et modalités de suivi sont prévus pour évaluer, durant sa mise en œuvre, les incidences réelles du SCoT sur l'environnement.

Cette démarche permettra d'ajuster la planification stratégique en « cours de route » afin que ses résultats correspondent au mieux aux orientations et objectifs fixés dans le cadre du PADD.

Le suivi ainsi prévu donnera lieu à un bilan à 6 ans à compter de l'approbation du SCoT du Pays Thur Doller.

■ Le bilan de la concertation

Pour répondre à son objectif de créer un projet de territoire et d'avenir pour tous, le SCoT doit être élaboré non seulement avec les acteurs territoriaux, mais également avec les citoyens qui vivront le projet dans sa mise en œuvre la plus concrète.

Cette participation de l'ensemble des acteurs intéressés, ainsi que du grand public a été organisée et mise en œuvre notamment au travers de réunions de travail thématiques et territoriales, de réunions publiques, d'articles de presse, de pages dédiées sur le site internet du Pays, et d'une exposition itinérante. Les observations et propositions ont été prises en compte tout au long de la démarche d'étude par le bureau du Syndicat Mixte qui porte la procédure d'élaboration du SCoT. L'ensemble de cette concertation ouverte a fait l'objet d'un bilan au moment de l'arrêt du SCoT devant l'assemblée délibérante.